

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

LES TAXES SUR LES CORPORATIONS RELIGIEUSES

Depuis au-delà de quinze ans, on a agité la question de l'imposition de taxes spéciales sur les propriétés des corporations religieuses pour la confection de pavages, d'égout, de trottoirs, et pour l'entretien de ces travaux ainsi que pour le coût de l'éclairage public.

La lutte a été ardente de part et d'autre. Les partisans de ces impôts spéciaux ont été en butte à toutes sortes d'attaques de la part de ceux qui devaient en être frappés, et leur sincérité a souvent été mise en doute. Comme ils croyaient leur cause juste, et comme ils avaient de l'esprit public, ils ne se sont pas laissés décourager par les entreprises de leurs adversaires.

Après quinze années de lutte acharnée, ils ont vu leurs efforts couronnés de succès. Les lois leur garantissant la permanence des justes mesures qu'ils préconisaient ont été inscrites dans la charte, et aujourd'hui les règlements qu'ils désiraient avoir sont mis en force dans la ville de Saint-Hyacinthe.

Le triomphe de leur cause a été si complet, que la population presque à l'unanimité est aujourd'hui favorable à ces taxes spéciales. Les adversaires du maire Bouchard et des échevins sympathiques à sa cause ont été obligés de le reconnaître, et de le déclarer publiquement au cours de la dernière lutte.

Ceux même qui s'objectaient le plus à ces nouveaux impôts parce qu'ils étaient les personnes spécialement frappées, nous voulons parler des autorités religieuses, ont admis la justice de ces taxes et ont affirmé être disposés à exécuter à la lettre les dispositions de la charte sur ce sujet.

Voici ce qui a été déclaré à M. Claver Casavant, candidat que l'on avait porté en opposition à M. T.-D. Bouchard, déclaration que l'on trouve dans une lettre signée par M. Casavant la veille du vote, et personne ne doutera de la parole de M. Claver Casavant, un gentilhomme dans la force du mot :

"Il est un sujet délicat quant à ce qui regarde la taxation : c'est la question des taxes imposées sur les corporations religieuses. Mes adversaires me représentent comme le candidat du clergé et ils proclament que mon élection signifie l'abrogation des clauses de la charte imposant une contribution aux corporations religieuses. Rien n'est plus inexact. Je désire immédiatement faire la déclaration suivante :

"J'ai rencontré les représentants autorisés des corporations religieuses et je connais leur opinion sur cette question. C'est sans aucune hésitation que je déclare que si je suis élu je verrai à ce que les corporations religieuses remplissent à la lettre les obligations qui leur sont imposées par la charte de Saint-Hyacinthe."

Saint-Hyacinthe, le 7 juillet 1920.

(signé) J.-C. CASAVANT,

Candidat à la Mairie.

Cette déclaration prouve que ces taxes n'ont rien d'anti-catholique, puisque les autorités religieuses maintenant qu'elles sont imposées n'ont plus d'objections à les payer. Nous ne voulons pas blâmer le clergé de s'être opposé à ces taxes avant qu'elles ne deviennent légales ; en s'y opposant il a défendu tout simplement ses intérêts matériels comme un grand nombre de personnes l'aurait fait dans une circonstance pareille. Nous sommes heureux de constater, maintenant que cette loi est passée, que le clergé l'accepte.

Ce dont nous nous sommes toujours plaints, c'est des attaques injustifiées des adversaires qui voulaient faire passer les partisans de ces taxes comme des mauvais catholiques et des athés, lorsque ces derniers étaient tout simplement des citoyens progressifs et des hommes de caractère n'ayant pas peur de dire tout haut ce que tous les autres pensaient sans manifester publiquement leurs idées.

La lutte qui vient de se terminer par la victoire du maire Bouchard, l'artisan le plus constant et le plus dévoué des nouvelles lois consolera les partisans de ces taxes des avanies auxquelles ils ont été en butte en ces dernières années de la part de politiciens de pacotille, qui ont voulu profiter de cette campagne pour soulever les préjugés religieux contre les hommes droits qui bataillaient sans espoir de retour personnel pour des principes justes.

Nous sommes assurés, avec les bonnes dispositions des autorités religieuses, que cette question, quant à ce qui les concerne, est une

question réglée et que la paix se rétablira définitivement à Saint-Hyacinthe sur ce sujet brûlant.

Cependant, nous sommes certains que les ennemis personnels du maire Bouchard voudront continuer à exploiter contre lui, chez ceux qui ne sont pas encore débarrassés de préjugés, son activité inlassable dans le règlement de cette question de taxes spéciales.

M. Boisseau, qui était le plus ardent partisan de M. Claver Casavant, vient même, dans le dernier numéro de son Courrier, d'écrire la bourde suivante, bourde monumentale, quand l'on songe que c'est le même journal qui publiait, quinze jours auparavant, la lettre de M. Casavant dans laquelle il déclarait devoir faire exécuter à la lettre les clauses de la charte imposant les taxes sur les corporations religieuses :

"La haine sectaire, dit M. Boisseau, eut beau jeu dans l'imposition arbitraire d'une taxe injuste contre les communautés religieuses."

Et c'est le même M. Boisseau, qui écrit ce jugement catégorique, qui a supporté les maires et les échevins qui ont imposé ces taxes, qui blâmait au cours de la dernière campagne M. Bouchard de ne pas avoir été assez violent pour collecter les taxes imposées, qui supportait M. Casavant qui s'engageait par écrit à faire respecter à la lettre les clauses de la charte imposant ces taxes.

Si la population ne connaissait pas la girouette qu'est notre député au provincial, elle pourrait s'étonner avec raison d'une pareille inconscience ; mais elle connaît bien son homme et elle sait qu'il peut affirmer n'importe quoi s'il croit que cela peut servir son besoin du moment.

Personne ne le prend plus au sérieux, et ce qui restera de la lutte qui vient de se terminer c'est que les partisans des taxes spéciales ont eu raison dans leur longue et difficile campagne de quinze années, puisque leurs anciens adversaires se sont ralliés à eux sur cette question.

Pour tous les gens bien pensants, la hache de guerre est enterrée à ce sujet, et elle ne se déterrera pas de sitôt car il n'y a pas lieu de douter que les autorités religieuses, consultées par M. Casavant, n'étaient pas sincères dans l'opinion qu'elles lui ont manifestée clairement.

Tribune Libre

M. ARMAND BOISSEAU DEPUTE PAR ACCIDENT

Monsieur :—

Je regrette sincèrement de vous avoir aigri par les quelques remarques que je me suis permis de faire à votre adresse dans "Le Clairon" en date du 16 du courant. Ce n'était pas là mon intention, car je ne croyais pas même avoir réussi à vous chatouiller l'épiderme, tant je la savais croutée.

S'il est vrai cependant que la vérité choque, j'ai dû dire vrai, car vous me semblez avoir perdu la tête, qui étant déjà très légère a sans doute été emportée par le vent le jour de l'élection.

Je tenais tout simplement à rectifier une erreur que vous aviez commise volontairement, au sujet de ma qualification comme échevin. Je vous ai cité la loi, que vous connaissiez déjà, pour vous prouver que vous étiez de mauvaise foi, et que je suis qualifié, et vous ne répétez pas dans votre article, que je ne suis pas qualifié.

Si vous êtes vraiment sincère, et de bonne foi, donnez donc suite à votre protêt, et empêchez-moi donc de siéger au Conseil-de-Ville. Ceci je crois aurait plus d'effet sur vos électeurs, et pour une fois vous leur prouveriez votre sincérité.

Je vous ai dit, et je le repète, que vous êtes fourbe. Je l'ai prouvé l'an dernier, lors de votre élection, et vous ne l'avez pas nié. Je vous le répète cette année et vous le niez. Or voici pourquoi j'affirme que vous êtes un fourbe, et un être dangereux pour la société.

AFFIDAVID DE M. A. A. COTE

PROVINCE de QUEBEC
District de Saint-Hyacinthe
Cité de Saint-Hyacinthe

Je soussigné, Antoine Alfred Côté, manufacturier, de la Cité de Saint-Hyacinthe, déclare ce qui suit :

1.—Au cours du printemps de l'année 1918, j'ai été accosté sur la rue, en cette cité, par M. Armand Boisseau, Notaire, de la cité ;
2.—M. Armand Boisseau m'a alors demandé quelle commission

je pourrais lui payer s'il m'obtenait un contrat de chaussures du Gouvernement Fédéral ;

3.—Je lui ai répondu en substance que nous n'avions pas besoin d'intermédiaire pour obtenir de l'ouvrage du Gouvernement.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment en vertu de l'acte de la Preuve du Canada. Fait en triplicata, et lecture faite j'ai signé.

(Signé) A. A. Côté

Déclaré et signé en ma présence,
en la cité de St-Hyacinthe,
ce 12 de juin 1919

J.-S. Beaudet, Notaire

Je n'ai touché que ces deux points dans les quelques remarques que j'ai faites à votre sujet, et taciturne comme je suis, j'y avais pensé déjà, et n'ai rien à retirer ni à corriger.

Tant qu'au vocabulaire de bas étage dont vous vous servez si habilement, et où vous semblez vous complaire, je vous laisse le loisir d'y pénétrer jusqu'au fond, si vous n'y êtes déjà. Je ne suis pas né notaire ; mais comme je me respecte moi-même, je désire respecter les autres, même quand ils ne le méritent pas, et croyez moi M. Boisseau, je ne descendrai jamais dans l'égout pour y chercher de quoi vous salir, car vous l'avez déjà assez fait vous-même, par votre conduite, que je ne pourrais y trouver rien d'assez sale pour vous convenir, et je ne vous aiderai certainement pas à faire cette sale besogne.

S'il était possible cependant de vous laver et de vous blanchir, je n'hésiterais pas à essayer de le faire au risque de me salir en m'approchant de vous, mais je sais d'avance que je perdrais mon savon.

Je vous ai dit qu'avant d'être député (par accident) vous étiez déjà tireur de ficelles, et vous l'êtes.

Je vous ai dit que vous êtes UN FOURBE, je l'ai prouvé, et vous l'êtes.

Vous pouvez maintenant dire tout ce que vous voudrez sur mon compte. Vous êtes déjà jugé dans l'opinion publique, et moi aussi, mais à l'inverse.

A. A. COTÉ

LA CONTESTATION

Pour l'information de nos lecteurs, et attendu que le public en général s'intéresse vivement à la cause de la contestation de l'élection d'Armand Boisseau comme député du comté de Saint-Hyacinthe, nous commençons aujourd'hui à publier certains des principaux témoignages qui ont été rendus jusqu'ici depuis l'instruction de cette cause. Il nous sera probablement impossible de publier entièrement tous les témoignages qui seront rendus, mais nous ferons tout en notre pouvoir pour tenir nos lecteurs suffisamment informés à ce sujet.

DEPOSITION DE M. ARMAND BOISSEAU (32 ans)
notaire, des cité et district de St-Hyacinthe lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, a donné sa déposition comme suit :

Q.—Vous êtes le défendeur en cette cause ?

R.—Oui, absolument.

Q.—Voulez-vous dire à la Cour à quelle date vous avez été élu ?

R.—Je crois que c'est le vingt-trois juin.

Q.—La nomination a eu lieu ?

R.—Sept jours avant.

Q.—Le seize ?

R.—Oui, je crois que c'est le seize.

OBJECTE

à cette preuve, parcequ'elle ne peut pas se faire par témoin.

RESERVE

Q.—Savez-vous à quelle date l'élection a été gazettée dans la Gazette Officielle de Québec ?

OBJECTE

parceque ce n'est pas la meilleure preuve possible.

RESERVE

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Voulez-vous prendre connaissance de cet exemplaire de la Gazette Officielle du 6 septembre dernier et nous dire si l'entrée suivante à la page 28 : dépense de M. Armand Boisseau et, dépense de voyage, téléphones, tant, et dire si vous êtes le Monsieur Armand Boisseau mentionné dans la Gazette Officielle ?

R.—C'est bien cela, oui.

Q.—Voulez-vous prendre communication de la Gazette Officielle du 12 juillet 1919 et dire si, à la page 156, le nom y mentionné : Armand Boisseau, notaire, comme député de St-Hyacinthe est bien vous ?

R.—C'est en plein cela.

Q.—Voulez-vous produire cette gazette comme P. 2 ?

DEPOSITION DE M. AIME AMYOT

manufacturier, des cité et district de St-Hyacinthe âgé de 43 ans, témoin produit par le Pétitionnaire ; lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles a donné sa déposition comme suit :

Je ne suis ni parent ni allié, ni au service d'aucune des parties en cette cause.

Je ne suis pas intéressé dans l'issue du présent procès.

(Suite à la page deux)

Je connais les parties.
 Q.—Lors de l'élection, pendant l'élection de M. Armand Boisseau, en juin mil neuf cent dix-neuf, vous vous êtes occupé de cette élection ?
 R.—Oui.
 Q.—En quelle qualité ?
 R.—Comme électeur favorable à la candidature de Monsieur Boisseau.
 Q.—Qu'est-ce que vous avez fait ?
 R.—J'ai voté pour lui.
 Q.—Est-ce tout ce que vous avez fait ?
 R.—J'ai tâché d'avoir mes amis pour voter pour lui aussi.
 Q.—Avez-vous fait autre chose ? De quelle manière vous êtes-vous pris pour avoir vos amis à voter pour lui ?
 R.—On considérait que c'était le meilleur candidat.
 Q.—De quelle manière vous êtes-vous pris ?
 R.—Je demande la protection de la Cour. J'ai avocassé que c'était le meilleur homme des deux.
 Q.—Vous êtes-vous contenté de dire que c'était le meilleur homme.
 R.—Posez des questions.
 Q.—Vous êtes-vous contenté de leur dire cela ?
 R.—Oui, je l'ai prouvé aussi.
 Q.—Vous n'avez pas fait autre chose ?
 R.—Non.
 Q.—Combien avez-vous reçu pour déclarer que Monsieur Boisseau était le meilleur homme ?
 R.—Rien du tout.

Mtre LAFLAMME

Demandez-lui s'il a reçu quelque chose.

LE TEMOIN

R.—Vous péchez à la preuve ; vous ne péchez pas à la preuve. Je demande la protection de la Cour.

Mtre GARCEAU

Q.—Avez-vous reçu de l'argent pour travailler à l'élection de Monsieur Boisseau ?
 R.—Non.
 Q.—Est-ce qu'on vous a donné de l'argent, lors de l'élection de Monsieur Boisseau ?
 R.—Non.
 Q.—Avez-vous dépensé de l'argent pour l'élection de Monsieur Boisseau ?
 R.—Oui.
 Q.—Monsieur Trudeau a prétendu tantôt que vous aviez reçu \$1100.00.
 R.—Peu importe le témoignage de Monsieur Trudeau. Il n'y a rien qui me regarde.

Mtre LAFLAMME

Il l'a expliqué.

Mtre GARCEAU

Q.—Aucun argent ne vous a été donné par Monsieur Trudeau en rapport avec l'élection ?
 R.—Aucun argent.
 Q.—Est-ce que ça serait des chèques ?
 R.—Pas de chèques, pas de billets, rien.
 Q.—Est-ce que vous avez été récompensé des dépenses que vous avez faites pour l'élection de Monsieur Boisseau ?
 R.—Est-ce une question légale, cela ?
 Q.—Répondez toujours ; vous avez des avocats très alertes.
 R.—Oui.
 Q.—Par qui ?
 R.—Je ne sais pas.
 Q.—Voulez-vous expliquer comment vous avez été récompensé ?
 R.—Je vais l'expliquer. C'est bien simple. J'ai reçu l'argent sans savoir d'où il venait ; ni de Monsieur Trudeau ni de Monsieur Boisseau. J'ai eu l'argent et j'ai considéré que c'était pour les dépenses d'élection ; c'est tout.
 Q.—Combien en avez-vous eu ?
 R.—On l'a apporté à mon bureau.
 Q.—Qui l'a apporté ?
 R.—Je ne sais pas.
 Q.—Était-ce sous enveloppe ?
 R.—Oui. C'est le commis de mon bureau qui l'a mis dans mon bureau privé. Je ne sais pas d'où ça vient.
 Q.—Avez-vous demandé de l'argent à Monsieur Trudeau pour aider à l'élection ?
 R.—Jamais.

LA COUR

Je voudrais bien que le témoignage de deux personnes comme celles-là ne se contredisent pas jusqu'à ce point, pour leur honneur et leur réputation. Cela doit être un malentendu.

LE TEMOIN

R.—Il ne s'est pas contredit. Je ne puis dire ici que ce que je sais. Je ne sais que cela.

LA COUR

En autant que je suis concerné, les explications qui viendront après coup ne vaudront pas cher, parcequ'elles n'auront pas plus la marque de sincérité que si on avait dit de suite ce qui en était.
 Un témoin dans une contestation d'élection ou dans une autre cause est toujours témoin ; il ne faut pas qu'on l'oublie.

Mtre GARCEAU

Q.—L'argent que vous avez reçu, à qui l'avez-vous donné ?
 R.—Je n'ai pas tenu compte.
 Q.—Vous vous rappelez toujours de quelqu'un à qui vous l'auriez donné ?
 R.—Je ne m'en rappelle pas.
 Q.—Jurez-vous que vous ne vous en rappelez pas ?
 R.—Pour compléter le témoignage de Monsieur Trudeau, ce qui a pu m'échoir à moi, je l'ai donné pour l'organisation.
 Q.—Je vous demande de donner témoignage sur le montant que vous avez reçu, vous, d'une manière ou d'une autre ?
 R.—Je n'ai pas remarqué.
 Q.—Sur ce qu'il y avait. Quel montant vous a été apporté ?
 R.—Cinq à six cents piastres, je suppose, pas plus que ça.
 Q.—Qui a organisé le comité conservateur de la rue Girouard ?
 R.—Ce sont mes amis. Ce n'est pas moi.
 Q.—Avez-vous fait des dépenses, là, vous ?
 R.—Non.
 Q.—Qui a organisé, dans la paroisse de St-Denis le comité conservateur ?
 R.—Je pense que c'est Monsieur Edmond Duckett et Monsieur Eugène Chartier.
 Q.—Pas vous ?
 R.—Non.
 Q.—Avez-vous fait des dépenses à St-Denis ?
 R.—Non.
 Q.—Avez-vous fait des dépenses dans la paroisse de Laprésentation et dans St-Charles ?

R.—Non.
 Q.—Avez-vous organisé le comité conservateur, à St-Barnabé ?
 R.—Non.
 Q.—Les cinq ou six cents piastres que vous avez reçues, le savez-vous dépensés pour l'élection ?
 R.—Oui.
 Q.—A quelles fins ?
 R.—Pour les fins légales ; payer des charretiers, des voitures, enfin tout, pas autre chose ; ça prend pas de temps pour dépenser cinq à six cents piastres.
 Q.—Quels sont les charretiers que vous avez payés ?
 R.—Je ne sais pas ; ce n'est pas moi qui payais.
 Q.—A qui ?
 R.—J'ai autorisé les comptes à être payés.
 Q.—A qui avez-vous remis l'argent que vous avez eu ?
 R.—Je ne me rappelle pas ; ça fait un an de ça. Entre autres, on a payé cent cinquante piastres à Ernest Benoit. Il s'était engagé pour jusqu'à la votation. Les autres, je ne m'en suis pas occupé.
 Q.—Vous savez que Monsieur Ernest Benoit était engagé pour dix jours ?
 R.—Oui, non compris le jour de la votation.
 Q.—A raison de ?
 R.—Cent cinquante piastres
 Q.—Pour transporter les électeurs excepté le jour de la votation ?
 R.—Pas pour transporter les électeurs, mais pour l'avoir à notre disposition, pour aller voir nos amis dans les campagnes.
 Q.—Savez-vous si Monsieur Ernest Benoit a transporté des électeurs ?
 R.—Je ne sais pas, je ne crois pas.
 Q.—Voici cent cinquante piastres de vos six cents piastres ; les quatre cent cinquante autres, qu'est-ce que vous en avez fait ?
 R.—Je n'ai pas remarqué, je ne m'en rappelle pas.
 Q.—Y a-t-il d'autres charretiers qui en ont eu ?
 R.—J'ai admis avoir contrôlé les dépenses de cinq à six cents piastres, mais pas les avoir eues dans ma poche. Je ne les ai jamais eues non plus. J'ai autorisé à payer ces comptes.
 Q.—Qui avait l'argent ?
 R.—Est-ce que je me rappelle de cela ?
 Q.—Les six cents piastres, vous les avez remises à quelqu'un ?
 R.—Je ne les ai jamais eues. J'ai autorisé des comptes pour une valeur de six cents piastres, mais je ne les ai jamais eues.
 Q.—On vous aurait apporté à votre bureau une somme de cinq à six cents piastres ? Dites ce qui est arrivé, si j'ai mal compris. Comment les cinq ou six cents piastres sont elles arrivées à votre bureau ?
 R.—C'était une affaire de quelques dollars, c'est tout.
 Q.—Ce n'était pas cinq à six cents piastres ?
 R.—Non. J'ai autorisé une dépense de cinq à six cents piastres.

LA COUR

Je veux savoir si Monsieur Amyot a reçu de l'argent qui lui aurait été remis par un autre et ce qu'il en a fait. C'est impossible que deux hommes comme cela rendent un témoignage si différent.

Mtre GARCEAU

Q.—Quel montant d'argent avez-vous eu venant de Monsieur Trudeau ?
 R.—Je n'admets pas en avoir reçu de Monsieur Trudeau.
 Q.—En avez-vous reçu, sans l'admettre ?
 R.—Oui.

LA COUR

Q.—Je vous demande que vous répondez ce qui en est.

LE TEMOIN

R.—Je n'en ai pas reçu de Monsieur Trudeau.

Mtre GARCEAU

Q.—Est-ce que vous voulez dire que vous en avez reçu et que vous n'en avez pas reçu ?
 R.—Ce que j'ai eu, je ne sais pas de qui cela vient.

LA COUR

Q.—Combien avez-vous reçu, sans savoir de qui ?

LE TEMOIN

R.—J'admets volontiers : je crois que c'est quatre à cinq cents piastres.
 Q.—Qu'est-ce que vous en avez fait ?
 R.—Je les ai dépensées pour voitures et pour organiser.

LA COUR

C'est ce que vous aviez commencé par dire et vous semblez revenir là dessus.

Mtre GARCEAU

Q.—Vous avez reçu quatre à cinq cents piastres ?
 R.—Oui.
 Q.—Vous avez dépensé cent cinquante piastres avec Ernest Benoit ?
 R.—Oui.
 Q.—La balance ?
 R.—Je ne puis pas donner ce compte.
 Q.—Les avez-vous toutes dépensées ?
 R.—Au delà.
 Q.—Combien au-delà ?
 R.—Une centaine de dollars.
 Q.—A quoi ?
 R.—Dépenses de voyage.
 Q.—Quelles sont les dépenses faites, à part celles faites avec Ernest Benoit ?
 R.—J'avoue franchement, il faudrait consulter mon comptable.
 Q.—Quel est le nom de votre comptable, dans ce temps là ?
 R.—Est-ce nécessaire de dire cela ?

LA COUR

Si vous faisiez un effort de mémoire...

LE TEMOIN

R.—C'était Monsieur Chartier. Il n'est plus comptable à présent.

Mtre GARCEAU

Q.—C'est Monsieur Chartier qui, dans le temps, a tenu compte des dépenses ?

R.—Il n'en a pas eu connaissance.

LA COUR

Q.—Vous avez dit le montant que vous avez reçu d'une façon plus ou moins mystérieuse ; vous avez dit ce que vous en avez fait, pour partie ; en rappelant vos souvenirs pouvez-vous dire si vous avez employé partie de cet argent à payer les dépenses légales du comité conservateur de St-Hyacinthe ?
 R.—J'ai employé non seulement ce montant-là, mais j'ai dépensé au delà de cent piastres pour payer les dépenses légales du comité conservateur de St-Hyacinthe.
 Q.—A qui avez-vous donné de l'argent pour payer les dépenses légales du comité de St-Hyacinthe ?

(Suite au prochain numéro)

Parlons raison

Psychologie de l'annonce.

La mentalité publique paraît de nos jours dans un tel état d'ébranlement nerveux qu'elle a fait dire à Lloyd George : "Les peuples semblent être frappés du choc des obus." L'exagération envahit tous les domaines et cause partout des résultats néfastes : l'art dentaire en ressent les suites que l'annonce répercute. Les réclames attrape-nigands émaillent par ci par là la grande presse et, faute de science, l'on fait miroiter le plus grand nombre possible d'appartements aux murs dorés (sans oublier les coins d'escaliers), à l'outillage mystérieux, comme si la clientèle allait voir un dentiste pour admirer les appartements du propriétaire. Souvent des prix de bazar, s'alignent pour leurrer le client, dominés de portraits de sibylles à faire rêver des soldats en goguette, tout comme si la face humaine se passait au moulin.
 La plus grande découverte des temps modernes—la télégraphie sans fil—fut cependant faite par Branly dans un rez-de-chaussée. C'est la science et l'étude qui font l'homme de profession. Personne ne veut travailler de nos jours et la preuve, c'est qu'on ne parle que de grèves dans les journaux. Certains professionnels trop souvent sont atteints de cette paresse néfaste et ils sont partout : au club, au jeu, à la jouissance, mais jamais dans les livres et à l'étude. Edison a dit cependant que la science se compose de 98% de transpiration et 2% d'inspiration. Faute de science pour attirer la clientèle l'on se rabat sur toutes sortes de demi-moyens parfois saugrenus, ou pour le moins peu sérieux, qui éclaboussent souvent leur auteur.
 Le public a le droit d'être traité honnêtement. Les inventions du Dr Fournier sont là à l'encontre des légèretés de l'annonce, et les clients qui viennent à ses bureaux de tous les coins du pays et d'ailleurs sont la preuve journalière de l'appréciation de ses découvertes.

Les dentiers.

Qui dit dentiste dit dentier : l'un inclut l'autre. Il est question dans "Parlons science", des principales ruses malhonnêtes touchant le matériel pour fabriquer cette pièce de prothèse. Quant aux études et observations, recherches, connaissances anatomiques et dynamiques de la bouche cela dépasse les notions d'un grand nombre de dentistes.
 Il vient de se former aux Etats-Unis une association nationale de dentistes qui vont s'occuper seulement de dentiers. Pour y appartenir il faut être choisi par la direction et payer \$100 (somme qui n'est jamais retournée). Après un an de postulat, si le candidat est reconnu être réellement un inventeur, un travailleur qui peut rendre service, il est alors déclaré membre. L'association compte à peine 20 membres sur 60,000 dentistes pratiquants aux Etats-Unis.

Anecdote vécue.

Il y a quelques années un mécanicien dentaire se présentait, sur bill, pour être reçu dentiste. Comme il n'avait fait que des dentiers durant 18 années de sa vie, il était à présumer qu'il savait quelque chose sur ce sujet. En présence de 11 (onze) examinateurs la question suivante lui fut posée : "Vous mettez généralement une succion, communément appelée un cœur, dans le fond du dentier ?—Oui.—Oh cela ?—Dans le plus creux du palais.—Quel est le meilleur endroit de ce plus creux du palais?" Impossible d'avoir une réponse. C'est étrange, mais le plus étrange fut que des 11 examinateurs il n'y avait que le président et l'auteur de la question qui connaissaient la réponse. Ceci lève un coin du voile sur l'ignorance en cette matière.
 Le Dr Fournier a tourné et retourné les 500 pages, au moins, de littérature sur ce sujet des dentiers que contient sa bibliothèque. Il a reçu et reçoit mensuellement depuis 20 ans toutes les meilleures revues publiées sur cette matière. Il a de plus eu maintes conférences avec les sommités reconnues dans cette ligne. Pour compléter le tout et après avoir tout essayé il a finalement risqué sa vie dans une expérience sur lui-même, le 9 juin 1916, par l'implantation et la rétention durant 19 jours d'une vis métallique dans la mâchoire supérieure et cela pour essayer de résoudre à jamais le problème de la rétention des dentiers. C'est dire, en résumé, que les connaissances du Dr Fournier en fait de dentier sont aussi complètes que la science peut fournir à date.

UNIQUE AU MONDE

"Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes, suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance."
 La somme de mille piastres (\$1,000.00) sera versée au fonds de souscription en faveur de l'Université de Montréal sur production de la preuve que l'affirmation ci-dessus est erronée.
 La personne (ou le groupe) qui fera cette épreuve avec succès recevra \$500.00 pour défrayer ses dépenses.
 Extraction et plombage des dents sans douleur par le même procédé.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
 ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

Telephone Bell 631

Dr RODOLPHE PHILIE,
DENTISTE

HEURES DE BUREAU

TOUS LES JOURS	LE SOIR
9 Heures A. M. à 6 Heures P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi de 7 Hrs P. M. à 9 Hrs P. M.

84, RUE ST-SIMON, SAINT-HYACINTHE
 (BATISSE M. O. DAVID, PLACE DU MARCHÉ)

POUR NOTRE NOUVEAU DEPARTEMENT
 Comprenant 60 nouvelles machines à coudre

NOUS DEMANDONS
60 Couturières

Notre installation est moderne des mieux éclairé avec un système de chauffage amélioré.

Nous avons besoin de couturières POUR PANTALONS et aussi POUR CHEMISES.

Nous montrerons à celles qui n'ont pas d'expérience

S'adresser à M. LARUE

MAPLE LEAF 42 | MONDOR
 9-16-23-30juillet.

LE FOYER

A LA JEUNESSE

Aimez, ô jeunes gens, et respectez la vie.
Elle est bonne à celui qui va droit son chemin,
Et qui ne garde au fond de son âme ravie,
Que le rêve d'hier et l'espoir de demain.

Elle est bonne à tous ceux qui courent à leur tâche,
Comme le labourer qui se lève au matin,
Et retourne son bien sans plainte et sans relâche,
Malgré la terre dure et le ciel incertain.

Votre aube vient de naître à l'orient tranquille,
Vos boeufs frais attelés se passent d'aiguillon ;
Votre charrie est neuve et votre champ fertile,
Déjà l'épi futur germe dans le sillon.

Au travail, au travail ! Faites votre journée ;
Vous êtes au matin, laissez venir le soir ;
Vous êtes en avril, laissez finir l'année ;
L'herbe d'ennui se fane où fleurit le devoir.

Henri CHATAVAINE

LE CADEAU

Je ne veux t'apporter que des fleurs, que des roses ;
Le don d'un seul bijou flétrirait notre amour
Les plus beaux sont brutaux, indiscrets et moroses ;
Les fleurs me plaisent mieux, ces chefs-d'œuvre d'un jour.

C'est comme un peu de toi qui revient vers toi-même :
Elles semblent danser autour de tes dix doigts
Et leur profusion reste légère et j'aime
Que leurs plus gros bouquets aient aussi peu de poids.

Puis un collier plus tard, gênant comme une chaîne,
Au passé malgré toi pourrait te reliaer ;
Il ne subsiste rien d'une corolle vaine ;
Vois-tu, je ne veux pas t'empêcher d'oublier.

Abel BONNARD

VIVRE !

Vivre, voilà le grand problème qui nous préoccupe tous tant que nous sommes.

Tous nous voulons vivre le plus intensément possible ; nous voulons employer la vie qui est si courte, Combien peu savent vivre leur vie ! De nos jours nous voulons vivre une existence de luxe et de dissipation ; nous vivons à la vapeur ; et pourtant, cela est si peu ce que nous devrions appeler vivre !

J'ai déjà entendu plaindre les jeunes filles de la campagne par leurs compagnes citadines.

Moi je les envie et les admire ; leur vie entière oscille entre ces deux pôles sacrés du travail et de l'amour, et elle est certainement plus intense et plus féconde que l'existence absurde de nos jeunes filles des villes dont les jours fuient au

milieu d'une agitation incessante et d'un mouvement perpétuel.

Vivre ne consiste cependant pas à se terrer dans son coin, pas davantage à gagner beaucoup d'argent, ni à vivre dans le plaisir. Une vie où on a souffert, lutté, travaillé pour autrui et non pour soi, et dont les années se comptent par les émotions, les sacrifices, les renoncements, est une vie bien remplie.

Vivre c'est voir naître les uns et disparaître les autres ; voir sourire les printemps et soupirer les automnes ; laisser un peu de soi à chaque pas sur sa route ; donner si souvent une part de son cœur, et en avoir toujours autant ; vivre c'est avoir l'âme pleine de souvenirs, illuminée d'espérances, sentir en son être un mélange d'idées vagues, d'aspirations nobles, de désirs inassouvis, mais sans cesse renaissants.

Vivre, dit Henry Bordeaux, c'est sentir son âme, toute son âme. C'est aimer de toutes ses forces, toujours et jusqu'à la fin !

Sachons donc prendre aux jours qui ne passent pas. Et persuadons-nous que vivre c'est combattre, mais que vivre d'une façon élevée, c'est triompher !

Tante GISELE.

LA PRIERE DU PAUVRE

(LEGENDE)

La famine sévissait dans les Pays-Bas. Les ouvriers étaient sans travail. On ne trouvait plus à gagner nulle part.

Pour donner du pain à ses petits enfants, la veuve Margareth avait vendu son grand bénitier d'argent et la croix ornée de rubis qu'elle avait reçue de son mari le jour de ses noces.

Elle avait vendu ses casseroles brillantes comme l'or, ses meubles, son linge... jusqu'à son lit. Il ne lui restait plus rien et ses enfants, s'attachant à sa robe, lui criaient sans cesse : J'ai faim, maman, j'ai faim.

Pauvre Margareth ! Plus que les tiraillements de la faim, leurs larmes, leurs cris lui déchiraient les entrailles. Mais que faire ? Irait-elle mendier ? A quoi bon ! La misère était partout et la charité avait fui. A la porte des riches, la veuve avait vu de pauvres petits implorer en vain une bouchée de pain. Il ne lui restait qu'à voir mourir ses enfants, qu'à supporter la lente agonie de la faim.

Mais un pas rapide retentit sur l'escalier. La porte s'ouvrit. C'est Jean Werthengen, son voisin.

— Nous sommes sauvés, s'écria-t-il hors d'haleine. Un gros navire de blé est arrivé... Vite, vite, hâtez-vous, les rives de la Saar sont déjà couvertes de monde.

Ces paroles rendent la vie à la pauvre mère. Elle oublie qu'il ne lui reste plus une obole et serrant ses enfants dans ses bras :

Wilhelm, Bertha, s'écria-t-elle radieuse, avez-vous compris ? Il est arrivé du blé... Ce soir, votre mère vous donnera du pain...

Et, entraînant les enfants qui ne pleurent plus, elle se dirige vers le port où la foule s'agite.

Le marchand est debout à l'arrière du vaisseau. En échange de l'or, de l'argent, des bijoux qu'on lui présente de toutes parts, il distribue le blé d'une main parcimonieuse.

Margareth réussit à fendre la foule.

— Pour l'amour du Christ, dit-elle au marchand, donnez-moi du blé— et elle étendit son tablier de toile.

— Avez-vous de quoi payer ? demanda froidement le marchand.

— Je n'ai plus rien. J'ai tout sacrifié. Mais, par pitié, donnez-moi un peu de blé.

— Ce blé, j'ai été le chercher à mes risques et périls ; je l'ai payé fort cher. Ce n'est pas pour le donner.

— C'est la vie de mes enfants que j'implore, sanglota Margareth, tombant à ses genoux. Au nom de la Vierge Marie, si tendre, si compatissante, au nom du Christ, pour nous, donnez-moi du blé.

— Nous avons faim, nous avons si grande faim, gémissent les petits innocents.

Le marchand fut sourd à leurs cris, son cœur resta fermé à la pitié.

Alors, la suppliante se releva. Elle était pâle comme une morte, et l'expression de son regard fit courir autour d'elle un frisson de crainte.

Etreignant ses enfants de son bras gauche, elle tendit l'autre vers le ciel et s'écria :

— Dieu puissant, Dieu vivant, punissez cet avare, cet homme sans cœur. Commandez au vent, et qu'il disperse son blé.

A l'instant, dit la vieille légende, le vent se leva impétueux, terrible. Les flancs du vaisseau s'entrouvrirent et le blé fut emporté de tous côtés. Comme un orage de grêle, il tomba sur la foule glacée de terreur, le long des rives de la Saar, il s'incrusta dans l'écorce des arbres. Depuis, bien des siècles ont passé, mais le temps— ce grand destructeur— a respecté ces grains de blé. Aujourd'hui encore, ils attestent que le cri du pauvre arrive jusqu'à Dieu.

Laure CONAN.

LA GAFFE

Dans un salon, les hommes sont seuls et causent de l'amour naturellement. Un homme qui a beaucoup voyagé à la parole. "Je vais vous dire la vérité, messieurs ; j'ai embrassé des japonaises, j'ai embrassé les jolies brunettes des îles Fidji, j'ai embrassé la jeune beauté Indienne, j'ai embrassé les filles d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique, mais je vous le déclare en toute sincérité, embrasser ma femme est encore ce qu'il y a de mieux.

Un jeune homme se levant :
— Vous avez raison, monsieur.

Des gens économes

Une dame engageant une nouvelle servante s'informait de la raison pour laquelle elle avait quitté sa dernière place.

— Voilà, madame, dit-elle, je ne pouvais rester là. J'aime bien les gens économes, mais dans cette maison, ma chère madame, ils étaient tellement serrés sous le rapport de la nourriture que les souris s'en retournaient les larmes aux yeux.



Si vous Souffrez du

RHEUMATISME

Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égalier. En vente partout

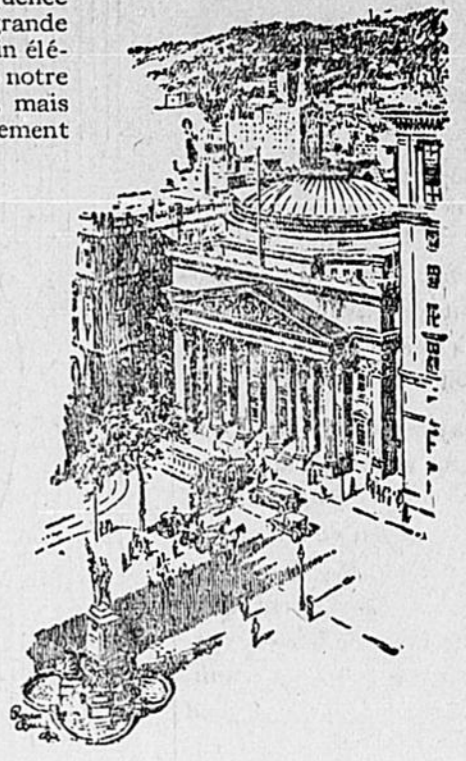


Aux Ouvriers du Canada

COMME conséquence naturelle de la grande guerre, il y a un certain élément de malaise dans notre pays et à l'étranger, mais au CANADA le fondement est encore solide.

L'ouvrier canadien qui est sage n'écoute pas ceux qui veulent ébranler le système économique qui est à la base de la prospérité générale.

Si les conditions sont bonnes, continuez à travailler sans relâche et conservez une partie du fruit de votre labeur en économisant d'une manière systématique et en déposant régulièrement à votre compte d'épargne



La BANQUE de MONTREAL

Etablie depuis plus de 100 ans
Succursales dans tous les centres importants du Canada
Départements d'épargne dans toutes les succursales
Actif total, au delà de \$500,000,000
Bureau-chef à Montréal.

OUVRIERS ET MANOEUVRES DEMANDES

BONS SALAIRES

S'adresser sur le chantier

RAYMOND CONCRETE Co

jno

Annoncez dans "LE CLAIRON"

LE MEILLEUR MEDIUM DE PUBLICITE DANS LA REGION

ANNONCEZ DANS NOTRE JOURNAL ET VOUS Y TROUVEREZ UN GRAND PROFIT. DE PLUS, VOUS AUREZ AIDE À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE NOTRE VILLE ET DES ENVIRONS.

173 Boulevard Girouard, St-Hyacinthe Qué.
TELEPHONE 143

Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

DROGUES, PRODUITS BREVETÉS ET FRANÇAIS, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, ÉPONGES, BANDAGES HERNIAIRES, CHOCOLATS, Etc., Etc.
Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses
ET PRESCRIPTIONS DES MÉDECINS
REMPLETS AVEC LE PLUS GRAND SOIN.
Bureaux et Pharmacie

197, Rue Caseades, Coin Ste. Anne, St. Hyacinthe.
Téléphone, jour : 248 — Téléphone, nuit : 311

Canadian Manhasset Cotton.

Les personnes désirant avoir de l'emploi à la nouvelle manufacture de coton sont priées de s'adresser à M. T.-D. Bouchard, Maire, à son bureau 173 rue Girouard. Des cartes de demande d'emploi peuvent être remplies à son bureau. Les personnes ayant de l'expérience dans les manufactures de coton sont invitées à faire leur demande au plus tôt ; cependant tous les gens, hommes, femmes et enfants au-dessus de 16 ans n'ayant pas d'expérience dans ce genre de manufacture peuvent donner leurs noms.

Les personnes de l'étranger peuvent faire leur demande par lettre adressée à
M. T.-D. BOUCHARD MAIRE, ST-HYACINTHE

UNE HISTOIRE A L'USAGE DES GRIMINELS

Les Hindous racontent qu'un voleur ayant été condamné à mort, eut recours à l'expédient suivant pour se sauver. Il fit venir le géolier et lui dit qu'il avait un secret de la plus grande importance à confier au roi.

Celui-ci, ayant appris cela, fit venir le voleur et lui demanda son secret. Le voleur lui dit qu'il connaissait le moyen de faire pousser les arbres dont les fruits seraient d'or pur. Le roi crut qu'il ne pouvait refuser de faire l'expérience de ce secret, il se rendit, avec ses ministres et le grand prêtre du royaume, dans un endroit choisi par le voleur pour l'expérience. Lorsque tout fut prêt, le voleur ayant accompli une suite de cérémonies d'une grande solennité, dit-il en montrant l'or qu'il tenait à la main qu'il n'avait qu'à mettre ce morceau d'or dans la terre pour qu'il produisit un arbre de même nature, mais il ajouta : "Cela ne peut être fait que par une main qu'aucun acte malhonnête n'a souillée. Ma main n'étant pas sans tâche, je vous passe le morceau d'or, dit-il, en se tournant vers le roi."

Le roi prit le morceau d'or, hésita un instant et le remit à son premier ministre, en disant qu'autrefois, dans sa jeunesse, il avait souvent pris à son illustre père, sans lui en parler, des petites sommes d'argent, qu'il s'en était repenti, mais qu'il craignait que sa main ne fut pas assez nette.

Le premier ministre dit d'un air embarrassé : "On ne sait pas, des fois, on peut se tromper, surtout quand on a toujours les mains dans le coffre public, il vaut mieux ne pas risquer" et il passa le morceau d'or à son voisin. Ils se le passèrent ainsi et finalement personne ne voulut consentir à le mettre dans la terre ils avaient tous plus ou moins les mains tachées.

Alors le voleur dit d'une voix forte et grave : "Je crois, Votre Majesté, que tous les cinq nous devons être pendus, puisqu'il n'y a pas un homme honnête parmi nous."

Le roi ne put s'empêcher de rire et donna au voleur sa grâce.

NOUVELLES ET DAN- GEREUSES MALADIES DU BLE.

(Notes des fermes expérimentales)

Les récoltes de blé au Canada n'ont guère eu jusqu'ici à redouter que la rouille et les maladies charbonneuses, mais il semble que cette immunité relative soit à la veille de prendre fin car on signale aux Etats-Unis l'apparition de deux maladies nouvelles, le charbon des feuilles et le piétin, qui causent de vives alarmes. Il est vrai que ces fléaux n'ont pas encore fait leur apparition au Canada au moment où nous écrivons ces lignes, mais nous croyons bon d'avertir les cultivateurs pour qu'ils soient sur leur garde et qu'ils nous signalent immédiatement tous les désordres obscurs qu'ils n'ont pas encore rencontrés dans la pratique.

Le charbon des feuilles, ainsi

appelé parce qu'il se rencontre sur les feuilles du blé, se reconnaît facilement par la longue raie charbonneuse qui court le long des feuilles. Les plantes atteintes présentent également un aspect contortillé singulier. On dirait que les feuilles sont liées autour de la tige. On fera bien d'envoyer toute plante suspecte au service de la botanique, ferme expérimentale, Ottawa.

Le piétin, appelé "mange tout", par les Anglais, "mange tout" comme son nom l'indique et c'est peut-être la plus grave maladie du blé que l'on connaisse à l'exception de la rouille. C'est même la plus dangereuse dans certains pays au dire du cultivateur pratique ainsi que de l'observateur scientifique. Elle n'est pas difficile à reconnaître dans le champ. Le piétin est une maladie de la racine qui se propage sur la tige, sur une hauteur d'environ un à deux pouces, décolorant celle-ci et la rendant brun foncé. Les plantes affectées s'arrachent très facilement du sol car elles n'y sont que très faiblement ancrées par comparaison aux plantes saines. Elles jaunissent et finissent par mourir, paille et grain. Il est tout probable que ces deux maladies sont communiquées par le grain de semence infecté et c'est pourquoi il est important de les enlever sans tarder et de signaler immédiatement tous les cas suspects. Nous mettons nos lecteurs en garde contre l'emploi de semence de blé étrangère, particulièrement les blés qui viennent de l'Australie.

SERVANTE DEMANDEE

Bons gages. Ouvrage facile. S'adresser au No. 231 rue Girouard. jno

CASTORIA

Pour bébés et Enfants.

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Forté la signature de *Chas. H. Fletcher*

H. G. FORTIER, Agent Vendeur :: MONTREAL.

Ne dites pas "Tabac", dites
**CROWN
MACDONALD**

UNE GRANDEUR 15¢

"Le Tabac qui a un coeur"

OBLIGATIONS MUNICIPALES.. 6 à 6 3/4%

AUTRES VALEURS.. jusqu'à 9 1/2%

EMPRUNT DE GUERRE, Dom. du Canada	Rendement
Obligations à 5%, échéant dans 5 ans.....	6.00%
PROVINCE DE QUEBEC	
Obligations à 6%, échéant 1925	6.00%
PROVINCE D'ONTARIO	
Obligations à 6%, échéant 1930	6.00%
PROVINCE D'ALBERTA,	
Obligations à 4%, échéant 1922	6.00%
<i>payables à Montréal et Edmonton.</i>	
CITE DE MONTREAL,	
Obligations à 4 1/2%, échéant 1953.....	6.00%
VILLE DE MONTREAL-EST,	
Obligations à 5%, échéant 1951.....	6.00%
VILLE DE DORVAL, P.Q.	
Obligations à 6%, échéant 1935.....	6.00%
VILLE DE POINTE-CLAIRE, P.Q.	
Obligations à 6%, échéant en 1948.....	6.00%
BELL TELEPHONE DU CANADA,	
Obligations à 5%, échéant 1925.....	7.00%
<i>payables à Montréal et Londres.</i>	
MONTREAL TRAMWAYS,	
Obligations à 5%, échéant 1941.....	6.40%
<i>Payables à Montréal, New-York et Chicago.</i>	
CANADIAN LIGHT & POWER,	
(Parente de la Montreal Tramways & Power)	
Obligations à 5%, échéant 1949.....	9 1/2%
DOMINION TEXTILE,	
Obligations à 6%, échéant 1925.....	6.70%
<i>Payables à Montréal.</i>	
CANADA CEMENT,	
Obligations à 6%, échéant en 1929.....	6.90%
VILLE DE ST-MICHEL DE LAVAL, adjoignant Montréal.	
Obligations à 6%, échéant dans 9 1/2 ans.....	
<i>Payables à Montréal et à New-York.</i>	
PRIX: Le Pair (100.) et intérêts courus.	
RENDEMENT: (avec change américain) environ.....	6.75%
Garantie: Valeur Immobilière de \$9,756,000. et la Garantie Morale de la Province de Québec.	

Aucune municipalité de la Province de Québec (la Cité de Montréal et la Cité de Québec exceptées) ne peut contracter d'emprunt sans avoir l'autorisation du gouvernement provincial. Les emprunts de plusieurs villes ont été refusés par le gouvernement durant les deux dernières années. L'emprunt de la ville de St-Michel a été d'abord approuvé et sanctionné.

CREDIT CANADA Limitée

Banquiers établis en 1910
145 rue St-Jacques
MONTREAL

Hon. H. B. RAINVILLE, Prés.
Prés. Assurance Mont-Royal. TEL. MAIN 4736
Dir. Montreal Light, Heat & Power. 4736

81 TEL. BELL BUREAU 68 RUE ST-SIMON
92 " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE
710 R 11— POINTE AUX FOURCHES

W. AMYOT

Représentant de "LA PREVOYANCE",
compagnie d'assurances : sur la vie, contre
les accidents, les maladies, etc.

A bien noter que \$1.00 par mois, payée à
"LA PREVOYANCE"

assure votre salaire au cas de maladie ou d'accidents

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.

2-21-

ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Rubes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garçatures, Collets, Dentelles, Scarves, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Étoffes, Dicks, Mousselines, Or gaulis des couleurs les plus nouvelles aussi Cottonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis toulaine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

DEPARTEMENT DES DOUANES ET DU REVENU DU L'INTERIEUR

Avis

Aux Manufacturiers, Marchands de Gros

et Détaillants

Avis est par le présent donné à toutes personnes que le cas concerne, que les rapports, accompagnés de la remise des Taxes sur le Luxe et d'Accise, doivent être faits comme suit au Collecteur local du Revenu de l'Intérieur de qui on peut obtenir toute information nécessaire.

Les Rapports de la Taxe sur le Luxe doivent être faits le premier et le quinze de chaque mois.

Les Rapports de la Taxe des Bijoutiers, des Manufacturiers et des Ventes doivent être faits pas plus tard que le dernier jour du mois suivant le mois couvert par le Rapport.

Les Rapports des Arrérages de Taxes doivent être faits sans délai, sinon la pénalité prévue par la loi sera appliquée.

Dans la division de St-Hyacinthe sont compris les comtés de St-Hyacinthe, Rouville, Bagot, Richelieu, Verchères, Yamaska, St-Jean, Iberville, Missisquoi, Nicolet, Napierreville, Mégantic, Drummond et Arthabaska.

Par ordre du

DEPARTEMENT DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTERIEUR

A. P. CARTIER

Collecteur du Revenu de l'Intérieur

ST-HYACINTHE

Les Chaudes Journées de Juillet sont Dangereuses pour le bébé

Juillet : — Le mois des chaleurs suffocantes, journées très chaudes et nuits accablantes, est extrêmement dangereux pour les bébés. La diarrhée, la dysenterie, les coliques et le choléra infantile sapent chaque été des milliers de petites vies. La maman doit être constamment sur ses gardes pour prévenir ces maladies ou pour les combattre si elles se déclarent. Aucun autre remède aide autant la Maman, pendant les chaudes journées de l'été, que les Tablettes Baby's Own. Elles régularisent les intestins et l'estomac et une dose donnée de temps à autre à l'enfant en santé prévient ces maladies d'été, ou si la maladie se déclare subitement effectuera une guérison.

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

LES BENEFICES DE LA SAGUENAY-PULPE

On sait que le bilan de la Saguenay-Pulpe pour 1919 s'est soldé par un excédent de \$1,415,176.80, dépassant de \$215,176.80 les prévisions du prospectus de mai 1919. A la séance du Conseil d'Administration du 15 juillet 1920, le président de la Compagnie, l'honorable Sénateur Béique, vice-président de la Banque d'Hochelega et membre du conseil d'administration du Canadien-Pacifique, a accompagné le bilan de la lettre suivante aux administrateurs.

"Nous sommes heureux d'annoncer que l'usine de Chandler, qui avait été dans le passé une source de pertes, a été grandement améliorée et donnera pour l'année courante des bénéfices substantiels.

"L'agrandissement d'une de nos usines de Chicoutimi a été complété, ce qui accroît considérablement la production de la Compagnie.

"Nos pâtes, chimiques et mécaniques, se vendent maintenant beaucoup plus cher qu'en 1919, et les traités à prix ferme déjà faits pour 1920 et 1921 nous permettent de dire que les bénéfices nets de chacune de ces deux années excéderont (\$3,000,000.) trois millions de dollars."

(signé) F.-L. BEIQUE, Président.

L'intérêt de toutes les obligations en vigueur a pris \$690,134.99 en 1919 et sera inférieur à cette somme en 1920.

L'obligation 6 1/2% de la Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay est à l'heure actuelle et plus que jamais une des meilleures valeurs de placement du marché. Votre notaire recevra votre souscription.

Sur demande, tous renseignements et la "Rente", rédigée par M. Olivar Asselin.

VERSAILLES-VIDRICAIRE-BOULAIS (LIMITÉ)
Bureau-chef Montréal. Immeuble Versailles

Ouvriers Textiles

On demande un homme compétent pouvant prendre charge de notre moulin d'un set de cardes sur la laine. Aussi plusieurs hommes et filles. S'adresser à La Filature du Saguenay Limitée, Chicoutimi, Qué.

CANADA
Province de Québec
Cité de Saint-Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe, à sa séance ordinaire du vingt et un juillet mil neuf cent vingt, je, soussigné, Téléphore Damien Bouchard, maire, convoque une assemblée des électeurs propriétaires, afin de soumettre à leur approbation, en conformité de la charte, le règlement numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit, concernant l'établissement, sur le côté sud-est de la rue Cascades, de poteaux destinés à supporter les fils des compagnies de télégraphe, de téléphone et d'électricité, et autorisant un emprunt et une émission de débetures.

Cette assemblée aura lieu dans la salle publique de l'Hôtel-de-Ville de cette municipalité le dix août mil neuf cent vingt, de dix heures à onze heures de l'avant-midi.

Si la votation n'est pas alors demandée, le règlement numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit sera censé adopté à l'unanimité; et si la votation est demandée, elle sera accordée et elle aura lieu suivant la loi.

Le dit règlement numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit a été passé par le conseil municipal de Saint-Hyacinthe à sa séance ordinaire du deux juin mil neuf cent vingt et l'original en est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris communication.

Donné en la Cité de Saint-Hyacinthe le vingt-deux juillet mil neuf cent vingt.

T.-D. BOUCHARD,
Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

23-30-6

GRAND TRONC SYSTEM

Excursions de Moissonneurs
ST-HYACINTHE
A
\$15 Winnipeg, (Manitoba)
Plus 1/2 c. par mille au delà

Depart de St-Hyacinthe les 9 et 16 août '20

6.30 a. m. 7.43 a. m. 8.06 a. m. 10.43 a. m. 1.30 p. m.
(Heures du chemin de fer)

PRIX DU RETOUR : 1/2 c. par mille, jusqu'à Winnipeg, plus \$20, jusqu'à St-Hyacinthe.

Service direct pas de changements de Trains entre Montreal et Winnipeg

WAGONS SPECIAUX, POUR L'ACCOMMODEREMENT DES DAMES

E. O. Picard,
AGENT DE BILLETS

35 RUE LAFRAMBOISE :: ST-HYACINTHE

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

NOUVEAU
TRAIN DE NUIT
TOUS LES JOURS
MONTREAL - QUEBEC
VIA LE PONT DE QUEBEC.

Depart de Montréal (Gare Bonaventure) 11.15 P. M.
Arrive à Québec (Gare du Palais) 6.30 A. M.

L'HEURE MERIDIEN DE L'EST

WAGONS-LITS ECLAIRES A L'ELECTRICITE

Pour tous renseignements, billets, etc., s'adresser aux agents des billets, Chemins de fer National - Grand Tronc.

DEPOTS A PRIMES

Intérêt de 6 p. c. par an
payé 3 p. c. tous les 6 mois

Augmentation du Capital déposé, au moyen de primes annuelles de 4 p. c.

DEPOTS GARANTIS

Renseignements fournis à demande par le
COMPTOIR MOBILIER F. C.
B. de P. 549, Montreal

ENLEVEMENT DES DECHETS

M. Albert Cadieux a été autorisé par la ville à faire le service d'enlèvement des déchets. Les occupants de maison qui désireraient bénéficier de ce service sont priés de s'adresser au chef de police.

M. Cadieux enlèvera les déchets une fois la semaine et chargera pour ce service la modique somme de dix cents. jn

EXPERT ELECTRICIEN

MM. Benge & Blanchard, agents de l'auto Ford à St-Hyacinthe, viennent de s'assurer les services d'un expert electricien dans tous systèmes électriques d'automobiles. Donc, pour faire réparer le système électrique de votre auto la vraie place c'est au

Garage BENGLE-BLANCHARD
35 rue Concorde. St-Hyacinthe. jno

"LE CLAIRO" est publié et imprimé par l'Imprimerie Yamaska Incorporé, au No 173 rue Girouard Saint-Hyacinthe.

J.S. Beaudet

Notaire.
Argent à prêter. — Assurance.
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE. P. Q.
6-6-18

PERDU

Une magnifique épingle montée d'une pierre mauve entourée de perles, a été perdue entre les rues Cascades et Mondor. Prière à la personne qui pourrait l'avoir trouvée de bien vouloir la remettre à :
Mme LOUIS AUGUSTIN,
105, rue St-Michel, St-Hyacinthe jno

L'ENFER de L'AMOUR

Tel est le titre du feuilleton que publiera LE SAMEDI à partir du 17 courant.

En vente chez
ST-JEAN & FRERE,
Marchands de Journaux
SAINT HYACINTHE

W. Desmairis

MARCHAND DE CHAUSSURES
CUIR, CLAQUES ET VALISES
Spécialité :
Chaussures de Travail
45 RUE SAINT FRANÇOIS
...ST-HYACINTHE...
14m-14aout.

Bureau à St-Hyacinthe 9 RUE ST-DENIS
Tél. Bell 141
Bureau à Montréal ch. 55, 97 ST-JACQUES
Tél. Main 556

Phaneuf & Poirier

AVOCATS
MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe-les mercredis et samedis. jno

LOGIS A LOUER

Deux jolis logis sont actuellement à louer, cinq appartements chaque logis, sur la rue Viger, Nos 2 et 2 1/2, non loin de l'église, tout près des groceries et des boucheries. S'adresser aux bureaux du "Clairon". jno

MAISON A VENDRE

105 RUE GIROUARD

En face du couvent de la Présentation, maison moderne, avec toutes les commodités. S'adresser à Fred. W. Moseley. jno

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Magnifique résidence à vendre Onze appartements très confortables. Système de chauffage à l'eau chaude. Eclairage au gaz et à l'électricité. Garage. Située sur la rue Girouard, à proximité du centre de la ville. S'adresser à T.-D. Bouchard, 173 rue Girouard. jno

ON DEMANDE

25 bons menuisier ou meubliers Ouvrage permanent. Bons gages pour les hommes qualifiés. S'adresser. La Compagnie d'Orgues Canadiennes. jno

ON DEMANDE

Une bonne servante pour ouvrage général de maison, pas de lavage. Bon salaire. S'adresser à
345 Girouard St-Hyacinthe jno.

P. RAVENELLE

Marchand de chaussures et cuir,
SELLIER ET CORDONNIER
Agent pour la chaussure "INVICTUS"
SUCCESEUR DE B. BELANGER
135 Rue Cascades
ST-HYACINTHE.
3 fév-6 août

GRAND CHOIX DE
Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

LES PREVOYANTS DU CANADA

Cette compagnie continue à progresser de façon étonnante. Nous apprenons que le mois de juin 1920 est marqué par une augmentation de 50% sur le mois de juin 1919. Le premier semestre donne une moyenne de 23% d'augmentation sur le semestre correspondant de l'année dernière qui pourtant était un record. L'on constate avec plaisir ces magnifiques résultats au 30 juin dernier sociétaires actifs, 49,661; parts de pension, 92,500; total de l'actif, \$1,860,606.44. Avant la fin de l'année, les deux millions seront atteints.

STANDARD TIME

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Heures de départ des trains : —
÷ 9.55 a.m. × 6.32 p.m. ÷ 9.35 p.m.
Pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond, Portland, Victoriaville et Québec.

÷ 5.51 a.m. × 6.20 a.m., × 10.13 a.m. × 1.30 p.m. ÷ 5.22 p.m. = 7.00 p.m. Pour Beloeil, Montréal, Ottawa, Toronto, les Etats-Unis et l'Ouest, (.) 4.00 p.m.

Heures de l'arrivée des trains : —
÷ 9.55 a.m. ÷ 12.25 p.m. × 6.32 p.m.
÷ 9.35 p.m. de Montréal × 5.40 p.m. des Etats-Unis et de l'Ouest. (.) 2.05 p.m.

÷ Tous les jours.
× tous les jours, dimanche excepté.
= Dimanche seulement.
(.) Samedi seulement.

Nous émettons des billets, bons sur le Pacifique Canadien ou le Canadien National, à partir de Montréal, sur demande des passagers.

Pour billets et renseignements, adressez-vous à Ernest O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise ou à F. C. Bouvette, chef de gare.

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

CHANGEMENT D'HORAIRE

EFFECTIF LUNDI, 27 OCTOBRE 1919

Le train No 60, venant de Sorel arrivera à St-Hyacinthe à 12.15 p.m., et laissera St-Hyacinthe à 2.30 hrs p.m. pour Iberville et Noyan Jct.

Le train No. 61 laissera St-Hyacinthe à 2.00 p.m. pour Sorel.

Pour plus amples renseignements au sujet des trains, s'adresser à l'agent de billets

N. J. FERGUSON,

Gen. Passenger Agent.
L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe
Téléphone 28

GRAND TRUNK RYS SYSTEM

Un changement général d'horaires prenant effet le 2 mai aura lieu sur tout le réseau de chemin de fer Grand Tronc.

Pour plus amples renseignements, veuillez vous adresser à
E. O. Picard, Agent Local, ou
F. C. Bouvette, Chef de Gare.

PROVINCE DE QUEBEC
District de St-Hyacinthe
Cour Supérieure

In re : Succession Hermine Pinsonneault.

Avis public est par le présent donné que le soussigné a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de Dame Hermine Pinsonneault, épouse de Pierre Mailloux, en son vivant de la ville de Marieville, dit district.

St-Hyacinthe, 19 juillet 1920.

Armandine Séguin.

Contresigné :
Beaugard & Labelle,
Procureurs. 23-30 juillet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } COUR SUPÉRIEURE
District de St-Hyacinthe. }

EUGENE JOLY, bourgeois, de la ville d'Acton Vale, district de St-Hyacinthe.

Demandeur

—VS—

Dame Exilda Mathurin, épouse commune en liens de Adolphe Forcier, et ce dernier tant personnellement comme chef de la communauté existant entre lui et sa dite épouse que pour autoriser sa dite épouse à ester en justice aux fins des présentes; tous deux de Manchester, Etats-Unis d'Amérique; Elizabeth Mathurin, veuve Mongeon, Etats-Unis d'Amérique; Victoire Mathurin, veuve d'Uldège Coutru, de Manchester, Etats-Unis d'Amérique; Joseph Mathurin, de Lewiston, Etats-Unis d'Amérique; Louis Mathurin de Attleboro, Etats-Unis d'Amérique; E. J. Mathurin, de la cité de Sherbrooke district de St-François; Armand Mathurin de la cité de Sherbrooke, district de St-François, et actuellement de Lewiston, Etats-Unis d'Amérique; et Eugène Mathurin, d'un endroit inconnu aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeurs

Il est ordonné aux défendeurs, Exilda Mathurin, Adolphe Forcier, Elizabeth Mathurin, Victoire Mathurin, Joseph Mathurin, Louis Mathurin, Armand Mathurin et Eugène Mathurin, de comparaître dans le mois.

St-Hyacinthe, 21 juillet 1920.

H.-A. Beaugard, P.C.S.

Fontaine et Chagnon,
Avocats du demandeur.

23-30

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTEMES

Juillet 22—Joseph, Rolland, Marcel, fils de Alfred Gervais et de Anna St-Germain Par. et mar., Euclide St-Germain et Yvonne Leclerc.

" 24—Marie, Eléona, Estèle, fille de Louis Labrecque et de Donald Plouffe. Par. et mar., Ernest St-Germain et Joséphine Bonneau.

" 25—Marie, Thérèse, Françoise, fille de C. A. Fortin et de Oliva Brodeur. Par. et mar. J. A. Brodeur et Mélida Lapointe.

" 25—Marie, Jeanne, Eveline, fille de Hector Casavant et de Exilda Petit. Par. et mar., Maurice Deslisle et Eveline Petit.

" 25—Marie, Antoinette, Alice, fille de J. A. Tremblay et de Antoinette Tétrault. Par. et mar., Isidore Dutilly et Antoinette Brodeur.

" 27—Joseph, Conrad, Hervé, fils de Eddy St-Onge et de Odiana Bernard. Par. et mar., Joseph Brassard et Justine St-Onge.

" 27—Marie, Pauline, Simonne, fille de Louis Barceloux et de Régina Guertin. Par. et mar., Roméo Barceloux et Antonia Barceloux.

" 29—Joseph, Rolland, Alcide, fils de Antoine Langue- rand et de Rose-Anna Généreux. Par. et mar., Raoul Langue- rand et Al- déa Langue- rand.

MARIAGE

Juillet 21—Entre François Cado- rette, fils de feu Joseph Cadorette et de Edesse Cantin, et Angéline La- prade, fille de David La- prade et de feu Adéline Bergeron, tous deux de cette ville.

SEPULTURES

Juillet 22—Colombe Grisé, fille de Rodolphe Grisé et de Emilie Fournier, 8 mois.

" 23—Pierre Robert, veuf de Delia Benoit, 83 ans.

" 29—Albina Monette, épouse de Joseph Guertin, 46 ans.

" 29—Eugénie Beaugard, fille de feu Azarie Beaugard et de Cordélia Brodeur, 47 ans.

GRANDES COURSES

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est mardi et mercredi prochains, 3 et 4 août, que de grandes courses doivent avoir lieu à St-Hyacinthe. On nous assure que ce sera certainement le principal événement sportif de la saison à St-Hyacinthe, et on ne cesse de travailler pour assurer le succès de ces courses.

Entre les courses, un aviateur dont on a engagé les services, fera des envolées sur le terrain. L'aéroplane dont se servira l'aviateur pourra contenir deux autres passagers. Nul doute qu'un grand nombre de personnes tenteront une petite promenade dans les airs, et ce fait sera de nature à exciter l'enthousiasme des milliers de personnes qui viendront à St-Hyacinthe ces jours-là pour assister aux courses.

FEU Mlle EUGENIE BEAUREGARD

Nous avons appris avec beaucoup de regret la mort de Mlle Eugénie Beaugard, soeur de notre concitoyen Mtre J.-O. Beaugard, décédée à l'âge de 47 ans, après une très longue maladie. Ses funérailles ont eu lieu jeudi, à l'église Cathédrale, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

La défunte laisse pour déplorer sa perte, sa vieille mère, née Cordélia Brodeur, trois frères, MM. J.-O. Beaugard, avocat de cette ville, Herménégilde, aussi de St-Hyacinthe, et Wilfrid, de Montréal, deux soeurs, Mme Hector Gaudette, de Montréal, et Mlle Léopoldine Beaugard, de cette ville.

Nous prions Mtre J.-O. Beaugard et tous les parents de la défunte de bien vouloir accepter le témoignage de nos plus sincères condoléances dans le deuil qui vient de les atteindre.

THEATRE CORONA

Le vendredi, 6 août 1920

LE ROI DE ROME L'AGLON

Toutes les personnes qui se sont rendues au théâtre Corona, lundi soir dernier, pour assister à la soirée dramatique donnée par la troupe Rollin, ont été satisfaites sous tous les rapports. C'est qu'en effet la troupe Rollin a donné une très belle soirée. Une autre grande représentation sera donnée, le vendredi 6 août, au théâtre Corona, et cette fois encore on peut avoir l'assurance de ne pas être déçu.

Le Roi de Rome (L'Aiglon) grand drame historique en 8 tableaux, voilà ce qui sera interprété par des artistes de Montréal. Nous pourrions voir M. Pagé, du théâtre Chanteclerc, dans le rôle de Napoléon, Mlle Jane Roll, des théâtres de Paris, dans le rôle de Jeanne Muller, et M. Hervé Jérôme, dans le rôle de Reichstadt, artistes qui seront supportés par d'autres artistes de grande renommée comme MM. Juliany, Lefebvre, Guimond, Ferland Petitjean et Mlles Latour et Fériel.

Avec une aussi belle pièce au programme et une troupe d'artistes aussi forte, on ne peut pas douter du succès de la soirée de vendredi soir prochain au théâtre Corona.

Les prix des billets seront de 75c, 50c et 25c. Et le plan de la salle sera déposé à la Pharmacie Brodeur, comme à l'ordinaire.

EN VOYAGE

Mme Horace Robinson, emmenant avec elle ses deux jeunes enfants, est partie mercredi pour un voyage d'un mois à Atlantic City.

DE PASSAGE

M. Oliva Bélanger, marchand de Fall River, ainsi que son épouse et sa belle-soeur, Mlle Délia Roge- berge, était de passage à St-Hyacinthe, la semaine dernière, en visite chez M. J. Alcide Bélanger, agent d'assurances. Ces visiteurs, qui ont fait leur voyage en automobile, sont retournés aux Etats-Unis en passant par l'Etat de New-York.

SOUTHERN

DU POELE A LA PLANCHE A REPASSER---SEPT MILLES

Un de nos experts estime à sept milles le chemin parcouru, en une année, du poêle à la planche à repasser pour échanger les fers.

En vous servant d'un fer électrique, vous repassez, assise confortablement : le fer se chauffe de lui-même et conserve sa chaleur jusqu'à la fin. Vous l'utilisez à la cuisine ou au frais sous la vérandah, partout où se rencontre une douille électrique.

Vous tournez le commutateur, c'est tout.

CANADA

BASE-BALL

C'est donc dimanche, le 1er août, qu'aura lieu, à St-Hyacinthe, la grande partie de base-ball entre le club des policiers et le club Ames & Holden. Cette partie promet d'être des plus contestées et ne manquera certainement pas d'être des plus intéressantes.

L'HOMME QUI GAGNE

Est toujours plein de vie et d'énergie. Les perdants sont faibles et manquent de sang.

Quelques hommes semblent avoir toute la chance pour eux. S'il y a quelque chose de bon qui passe ces hommes semblent l'accaparer. Ils font faire aux autres hommes suivant leur volonté—ils sont des meneurs. S'ils sont hommes d'affaires ils ont du succès; s'ils sont ouvriers, ils ont la position de contre-maitre. Ils ont le pouvoir d'influencer les gens.

Il en est de même chez les femmes. Quelques-unes possèdent le charme qui fait que les hommes les recherchent, d'autres sont toujours négligées. Mais ceci n'est pas la chance. Cela est dû à un don personnel—la vitalité. Les hommes et les femmes de cette sorte ne sont jamais faibles, invalides. Ils peuvent n'être pas grands, mais ils sont pleins de vie et d'énergie. C'est toute une question de bon sang, de bons nerfs et de bonne santé. Tout le monde désire être comme cela et les qualités qui font la vitalité et l'énergie ne sont qu'une question de santé. En refaisant le sang et les nerfs, on peut se débarrasser de la perte de sommeil, du manque d'énergie, de la faiblesse du dos, des épaules courbées, du mal de tête, qui proviennent réellement de la faiblesse. Les Pilules Roses du Dr Williams ont rendu plusieurs hommes faibles et fatigués vigoureux et en santé et plusieurs filles et femmes pâles et découragées, grasses, colorées et attrayantes, en revivifiant leur sang et en tonifiant leurs nerfs. Si vous êtes faible, souffrant, abattu ou maladif, essayez les Pilules Roses du Dr

Williams et remarquez leur effet rapide et avantageux.

Vous pouvez vous procurer les Pilules Roses du Dr Williams chez des marchands de remèdes ou par la poste à 50c la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50, de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville Ont.

Téléphonez chez THOS. HEBERT

Enregistré,
CELA VOUS PAIERA !!!

Sucre, Lantic, Dominion, Redpath, Sac 100 lbs.....\$24.00
Cassonade blanche.....23.50
" jaune Pâle.....23.00

Graisse Pure, Gum Lild, Canadian Packing, Seaux bois 20 lbs....\$5.50

Savon Surprise, Gole, P. & G., Confort, Boîtes 100 bars.....\$9.75

Eau "Contrexéville" la douz. \$4.60

Farine Ogilvie, "Royal H. sac de 24 lbs.....\$1.75

THOS. HEBERT, Enrg
Tél. 128 :: 316 Girouard.

BEURRE ET FROMAGE

Aux enchères de samedi dernier, 200 colis de beurre ont été vendus 57½c la livre, f. à b., soit ½c de moins que la semaine précédente. Le fromage, dont 900 boîtes ont été offertes en vente n'a rapporté que 25½c soit un recul de 1½c.

ORDINATIONS

Ont été ordonnées prêtres, lundi matin, par sa Grandeur Monseigneur A.-X. Bernard, les abbés Antonio Richard, de Saint-Denis; Etienne Cordeau, de Sainte-Madeleine; Philippe Phaneuf, de Saint-Césaire; Louis Caron, de Saint-Barnabé; Aimé Roy, de Saint-Pie; René Senez, de Saint-Césaire; Léo Lanoue, de Saint-Jean et Hervé Lavallée, de Sorel. L'abbé Anthime Meunier, de Saint-Charles, a reçu le diaconat.

LA NOVOCAINE

Le procédé par excellence pour les opérations dentaires sans douleur possède les qualités suivantes :

1o Il est fabriqué par des compagnies responsables ayant à leur emploi des chimistes de très grande valeur ;

Donc sur ce point, le public est protégé.

2o La NOVOCAINE est employée dans tous les grands hôpitaux et par beaucoup de spécialistes de grande renommée;

3o Aucune douleur après l'opération.

Faites la comparaison avec les autres produits de provenance plus ou moins louche, employés par de rares praticiens et qui laissent après l'opération des douleurs atroces.

Parlez-en à ceux qui se sont servis de cet unique remède et vous serez édifiés.

Ne souffrez pas pour rien. Insistez pour avoir la NOVOCAINE.

Faites travailler vos dents sans douleur, et ne vous laissez pas tromper par un praticien malade de popularité, qui vous fera croire qu'après lui il n'y a pas d'autre dentiste.

NON VOUS N'AVEZ PAS DE DOULEUR
AVEC LA NOVOCAINE

Que dire de nos deux fameuses spécialités

DENTIERS SCIENTIFIQUES
PONTS EN OR PUR

faits à la main ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont très légers, naturels, et durent longtemps. Ils dépassent de cent coudées les anciens dentiers en caoutchouc rouge et les grosses couronnes en or faites à la machine.

EPARGNEZ EN FAISANT FAIRE VOS OUVRAGES
PAR UN SPECIALISTE

Dr A. Bedard

CHIRURGIEN-DENTISTE

190 Blvd Girouard

Saint-Hyacinthe



On demande
30,000 MOISSONNEURS
\$15.00 jusqu'à Winnipeg
Un demi-centin de plus du mille, au delà de cet endroit.
Pour le retour, un demi-centin du mille jusqu'à
Winnipeg, plus \$20.00.

Wagons spéciaux pour les femmes. Lunches vendus sur les trains. Service direct. Nouveaux et confortables wagons de colons les plus modernes.

DATES D'EXCURSION de St-Hyacinthe.
Les 9 et 16 Août

Pour billets et plus amples détails adressez-vous à l'agent le plus rapproché du chemin de fer National du Canada ou Grand Tronc, ou écrivez au département général des voyageurs à Montréal.

Chemin de fer National du Canada

100 FILLES DEMANDEES

Pour la fabrication des Corsets

BONS SALAIRES GARANTIS

Fabrique Idéale au point de vue Hygiénique.

S'adresser à la

E. T. CORSET Co.,

St-Hyacinthe, Qué.